

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 22 décembre 2014

PRESENTS : M. Jean-Paul BARANGE, Mme Odile BETEMPS, MM Léon JACQUES-VUARAMBON, Pierre JOIGNE, Mme Catherine MALNATI, M. Jacky MILON, Mmes Marie-Antoinette METRAL, Corinne PONS DE VINCENT, Mmes Yolande RIGLET, Catherine RUBIN
Absents : MM Romain CHAPPAT, Alain RAMELLA-PRALUNGO, Mlle Jessica REY

Bilan du premier cycle

Cf compte rendu joint de la réunion du 22/12/2014 du comité de suivi des rythmes scolaires

Organisation du second cycle

Les animations des bénévoles sont reconduites auxquelles s'ajoute pour les enfants du CP au CM2 une initiation à la relaxation proposée par Claire PHILIPCZYK, accompagnatrice en montagne et praticienne en « Techniques éducatives corporelles », qui anime par ailleurs les cours de yoga pour adultes le jeudi soir à la salle de sports de l'Ecole Tom MOREL.
Le coût de cette nouvelle activité s'élève à 600€ (20 séances à 30€).

La question est posée de la prise en charge de cette dépense : parents ou collectivité.
Pour mémoire, le tarif forfaitaire hebdomadaire du créneau 15h45 à 16h30 a été fixé à 2,50€ collation comprise. Or l'évolution de l'organisation aboutit à reporter la prise du gouter après 16h30.

Il est donc suggéré de maintenir le montant du forfait à 2,50€ pour tenir compte d'une part des dépenses nécessaires aux activités proposées tant par les bénévoles que le personnel communal et d'autre part du coût de l'intervenante en relaxation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré arrête les tarifs comme suit :

| Tranche d'Imposition | Tarifs | | |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| | 1 ^{er} enfant | 2 ^{ème} enfant | A partir du 3 ^{ème} enfant |
| Tarif horaire | | | |
| De 0 à 499 euros | 2,00 € | 1,80 € | 1,60 € |
| De 500 à 999 euros | 2,20 € | 2,00 € | 1,80 € |
| 1000 euros et plus | 2,60 € | 2,40€ | 2,20 € |
| Forfait matin > 1 heure | | | |
| | 3,50 € | | |
| Forfait hebdomadaire 15h45/16h30 | | | |
| | 2,50 € | | |
| Mercredi après-midi à partir de 11h30 (repas non fourni) | | | |
| | 10,00 € | | |

Il est précisé qu'une « convention d'accueil d'un collaborateur » sera établie avec chaque intervenant.

Convention « les P'tits Futés »

Madame la Présidente rappelle que lors de la précédente réunion, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. avait refusé de valider la proposition d'avenant n°3 à la convention d'accueil au centre de loisirs « les p'tits futés » présentée par la Commune d'Arâches dans la mesure où proposant un accueil le mercredi après-midi en période scolaire, il n'était pas cohérent de participer au coût d'un accueil des enfants de Saint Sigismond dans une autre collectivité.

Or, la commune d'Arâches a émis une facture à l'encontre du C.C.A.S. en appliquant les tarifs non validés.

Par ailleurs, Mme la Présidente fait remarquer que cette facture intègre également des enfants domiciliés à Saint Sigismond mais scolarisés aux Carroz, ce qui paraît anormal.

Il est donc indispensable de rencontrer les élus d'Arâches la Frasse afin d'éclaircir cette situation.

Séance levée à 21h30

La Présidente
Marie-Antoinette METRAL

